

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mali et Niger			
TITRE DU PROJET : « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles - Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles »			
Numéro Projet / MPTF Gateway: IRF 351 (Mali) 00119957/ IRF 352 (Niger) 00119958			
Modalité de financement PBF :		Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :	
<input checked="" type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/>	Fonds fiduciaire pays	
<input type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/>	Fonds fiduciaire régional	
Nom du fonds fiduciaire :			
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) :			
<ul style="list-style-type: none"> - PNUD Mali, agence Lead ; - ONUFEMMES Mali - PNUD Niger - ONUFEMMES, Niger - UNEP 			
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :			
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Cohésion sociale, Paix et Réconciliation Nationale (Mali et Niger) ; - Ministère de l'Environnement (Mali et Niger) ; - Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Mali et Niger) ; - Ministère des affaires Étrangères et de la Coopération Internationale ; - ONG UAVES (Union pour un Avenir Ecologique et Solidaire) ; - AZHAR - ARJDEL (Actions pour le renforcement des Initiatives de Développement Local) ; - ONG-TASSAGHT (lien : en langue Tamashek) ; - REPSFECO (Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO) - REFEPa (Réseau des Femmes pour la Paix) ; - GARDL (Groupe Action pour le Développement Local) ; - TARAKATE 			
Date estimative de début du projet¹ : Le 1 ^{er} novembre 2019			
Durée du projet en mois : ² 24 mois + 6 mois (juillet 2022)			
Zones géographiques de mise en œuvre du projet :			
<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Cercles/Départements</i>	<i>Communes</i>
<i>Mali</i>	Gao	Ansongo	Tessi
			Quatagouna
	Ménaka	Ménaka	Ménaka
			Anderamboukane
<i>Niger</i>	Tillabéri	Bankilare	Bankilare
		Ayerou	Ayerou
		Banibangou	Banibangou
		Téra	Goroual

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

<p>Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse</p> <p><input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>			
<p>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</p> <p>PNUD Mali : \$ 1 281 831,11</p> <p>ONUFEMMES Mali: \$ 1 075 009,74</p> <p>PNUD Niger : \$ 836 737,86</p> <p>ONUFEMMES Niger : \$ 806 421,55</p> <p>Total PBF : \$ 4 000 000</p> <p><i>*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF</i></p>			
<p>Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :</p> <p>Budget total du projet :</p>			
<p>PBF 1ère tranche :</p> <p>PNUD Mali : \$ 448 640,89</p> <p>ONUFEMMES Mali: \$ 376 253,41</p> <p>PNUD Niger : \$ 292 858,25</p> <p>ONUFEMMES Niger : \$ 282 247,54</p> <p>Montant total :</p> <p>\$ 1 400 000, 09</p>	<p>PBF 2ème tranche*:</p> <p>PNUD Mali : \$ 448 640,89</p> <p>ONUFEMMES Mali: \$ 376 253,41</p> <p>PNUD Niger : \$ 292 858,25</p> <p>ONUFEMMES Niger : \$ 282 247,54</p> <p>Montant total :</p> <p>\$ 1 400 000, 09</p>	<p>3^e tranche*:</p> <p>PNUD Mali : \$ 384 549,33</p> <p>ONUFEMMES Mali: \$ 322 502,92</p> <p>PNUD Niger : \$ 251 021,26</p> <p>ONUFEMMES Niger : \$ 241 926,47</p> <p>Montant total :</p> <p>\$ 1 200 000, 08</p>	
<p>Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :</p> <p>Le projet vise à accroître la pleine et active participation des femmes dans les processus et mécanismes locaux, communautaires, formels et informels de prévention et de gestion des conflits liées aux ressources naturelles dans les zones transfrontalières du Mali (Gao et Menaka) et du Niger (Tillabéri). Ce projet apportera un appui à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes pour leur permettre de disposer des pouvoirs nécessaires en vue de contribuer aux initiatives et actions communautaires de préservation des ressources naturelles ainsi que la réduction des effets des changements climatiques et de la vulnérabilité aux conflits. Le projet favorisera l'inclusivité des processus locaux pour une gestion responsable, transparente et rationnelle des ressources naturelles de manière à éviter qu'elles ne demeurent source de conflits.</p> <p>Les interventions multi-sectorielles et les actions en faveur de la participation des femmes et des jeunes favoriseront leur implication dans les initiatives de cohésion sociale, qui auront un impact rapide sur la stabilisation et la consolidation de la paix. Les questions liées aux ressources naturelles constitueront un volet catalyseur efficace pour améliorer le dialogue, et renforcer la confiance entre les groupes locaux protagonistes. Le projet sera développé selon une approche transfrontalière, et complètera d'autres initiatives transfrontalières en cours de mise en œuvre particulièrement dans la région du Liptako Gourma.</p>			
<p>Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.</p> <p>Au cours du mois d'avril 2019, le PNUD et ONUFEMMES ont tenu des séances de travail avec les principales parties prenantes des régions de Gao et de Ménaka au Mali et de Tillabéry au Niger. Les consultations réalisées ont impliqué les acteurs et actrices suivant(e)s :</p> <p>Parties nationales au Mali :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernorat régional de Gao ; la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; la Direction Régionale de l'Agriculture ; la Direction Régionale des Productions et Industries Animales ; la Direction Régionale des Eaux et Forêts ; Société civile : le Conseil régional de la société civile, la Case de la Paix de Gao, la Présidente des femmes leaders de Gao, la Présidente de la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO), la Présidente de l'association Adaoula (« prospérité » en langue locale). <p>Parties nationales au Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernorat de Tillabéri, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, le Ministère de l'Intérieur, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ; Le REFEPA, le REPSFECO, l'ONG ADL, l'ONG ARIDEL et l'ONG DIKO 			

<p>Marqueur genre du projet³ : 3___</p> <p>Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 100%</p> <p>Marqueur risque du projet⁴ : ___1_</p>	
<p>Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : Prévention/gestion des conflits. ___</p> <p>Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :</p> <p>Le présent projet contribue aux effets 1 et 5 du PNUAD+ au Mali : (1) La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains ; (5) Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté.</p> <p>Du côté du Niger, ce projet contribuera au résultat 2 (Gouvernance, paix et sécurité) de l'UNDAF 2019-2022 : (2) Les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquies des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants.</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :</p> <p>Le projet contribue également à l'objectif 5 du développement durable visant à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses deux cibles dont : les réformes visant à donner aux femmes et filles les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne et les politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux. Il contribue également aux ODD 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites) et 13 (lutte contre les changements climatiques).</p> <p>En plus des ODD 5, 8, 10 et 13, ce projet contribue également à l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous et toutes à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».</p>	
<p>Type de soumission :</p> <p>Nouveau projet <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF additionnel : <input type="checkbox"/> Budget additionnel par agence bénéficiaire :USD</p> <p>Justification courte pour la révision :</p>

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité. (1.2) État de droit. (1.3) DDR. (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Le projet projet est à un taux d'environ 84% de mise en œuvre. Son démarrage a coïncidé avec le déclenchement et la propagation de la COVID-19 dans le monde entier. Face à cette nouvelle circonstance inédite, les Etats du Mali et du Niger ont adopté des mesures restrictives allant de la fermeture des frontières à la limitation des mouvements et des rassemblements de personnes dans un contexte déjà fragilisé par l'insécurité cela a ralenti la mise en œuvre du projet qui était sur une bonne lancée. L'impact de la covid-19 sur la mise en œuvre du projet s'est manifesté sur 3 plans. Sur le plan organisationnel, comme dans la plupart des Etats, au Mali et au Niger le télétravail a été vivement recommandé, voir imposé pour certaines organisations, ce qui a nécessité un temps d'adaptation aux équipes techniques et retardé le lancement effectif du projet. Sur le plan opérationnel dans la mesure où plusieurs activités du projet devaient respecter les mesures gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie. La circulation des biens et des personnes a été fortement restreinte. Les frontières sont restées longtemps fermées pour les personnes. Ceci a nécessité un réajustement des modalités d'interventions, des reports d'activités et rencontres transfrontalières, ainsi que certains coûts supplémentaires. Enfin sur le plan technique, et en accord avec le PBF, il a été recommandé que certaines activités du projet contribuent aux plans de réponses nationaux pour limiter les effets de la pandémie. Ce qui a nécessité une modification de la substance de certaines activités et de nouvelles stratégies d'interventions cohérentes avec les besoins des bénéficiaires ainsi que les capacités des partenaires de mise en œuvre.

De fait, plusieurs activités phares du projet ont été affectées par la pandémie. Si on se rappelle que le projet s'inscrit dans approche de renforcement des capacités qui passe par la tenue des ateliers et fora. Quand bien même le projet a contribué à mieux prévenir la propagation de la COVID-19 au sein des communautés locales cibles à travers un volet sur la réponse à la pandémie de la COVID-19 avec les séances de sensibilisation et la fourniture des kits sanitaires, savons, gel, ... les activités de regroupement autant sur le plan national que transfrontalier ont été reportées.

Au-delà de la COVID-19, la mise en œuvre du projet a été affectée par l'accentuation de l'insécurité sur l'espace transfrontalier, et notamment des zones d'intervention du projet. Plusieurs civils ont été victimes des attaques répétitives avec une propension à monter les communautés les unes contre les autres. En effet, la situation sécuritaire globale dans l'espace transfrontalier s'est gravement détériorée du fait d'une montée brutale de la violence sur les territoires Maliens et Nigériens par intermittence souvent simultanément. Sur la période de juillet à septembre 2021, au moins 110 personnes (59 au Niger et 51 au Mali) ont été tuées dans des attaques attribuées aux groupes armés terroristes qui sévissent dans la zone frontalière entre le Mali et le Niger. Ces attaques ont été perpétrées sur des populations dans les régions de Tillabéri (Niger) et Gao (Mali) notamment les localités de Tcharba Koira, Banibangou, Wiyé, Deye Koukou au Niger et Ouatagouna, Dirgua, Deoutegueft et Karou au Mali. Ceci a occasionné des reports des activités, notamment transfrontalières, et a impacté les délais initiaux.

Du côté Mali, on enregistre un déplacement massif des populations fuyant les représailles des groupes radicaux qui imposent la charia aux paisibles populations et procèdent à d'autres abus de droit humains y compris les restrictions de libertés fondamentales. Dans leurs fuites, elles laissent derrière leurs biens et deviennent des cibles vulnérables. La crise sociopolitique au Mali a impacté la mise en œuvre des activités sur le terrain avec l'absence des acteurs étatiques et les multiples représailles imposées par les Djihadistes.

Au Niger, l'insécurité dans la zone transfrontalière a également eu les mêmes effets. Les populations civiles prises pour cibles se sont déplacées massivement vers Ouallam et Tillabéry. Et ce dette sorte que la crise sécuritaire dans la zone s'est couplée à une crise humanitaire de forte ampleur. Ce nouveau contexte a donné lieu à un réajustement de certaines activités, notamment à Ouallam, afin de répondre à cette crise et apporter un appui aux populations ciblées. Par ailleurs, le déroulement des élections générales au cours de cette année a également occasionné un retard dans la mise en œuvre des activités du fait de l'indisponibilité de certains acteurs clés de la partie gouvernementale.

Compte tenu des nouveaux développements qu'impliquent la pandémie de la COVID 19 ainsi que la détérioration du contexte sécuritaire critique dans la zone du projet, il n'a pas été possible de réaliser les activités du projet dans les délais prévus. Conscientes du retard accumulé et des nouveaux paramètres dans la mise en œuvre du projet qui doit normalement prendre fin le 31 janvier 2021, les Agences de mise en œuvre le PNUD et ONUFEMMES du Mali et Niger, tout en mesurant la pertinence du projet et la nécessité de poursuivre la dynamique déjà enclenchée en termes de consolidation la paix au sein des communautés aux frontières, sollicitent une prolongation du projet sans coût additionnel d'une durée de 6 mois allant de janvier 2022 à juillet 2022. La pertinence du projet dans la zone et la thématique traitée en vue d'atteindre les objectifs initialement identifiés dicte cette sollicitation

Cette période sera mise à profit pour poursuivre et consolider les activités avec les ONGS nationales, avec l'appui des autorités locales et des structures déconcentrées. Les stratégies mises en place intègrent la relocalisation de certaines activités dans les zones accessibles tout en gardant la zone de couverture du projet pour permettre d'atteindre les bénéficiaires cibles.

Il s'agira de poursuivre et de réaliser entre autres les activités suivantes :

- Appuyer des rencontres périodiques au niveau local et transfrontalier entre les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les OSC sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;
- Travailler à une implication plus forte des autorités pour une appropriation dans le cadre de la durabilité ;
- Appliquer une meilleure approche pour la mise en œuvre des activités transfrontalières ;
- Renforcer les dispositifs de base destinés à l'accès aux propriétés foncières des femmes à des fins économiques ;
- Organiser les ateliers avec les acteurs de la justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale ;
- Organiser deux ateliers transfrontaliers de capitalisation sur les bonnes pratiques de gestion des conflits liées aux ressources naturelles ;
- Procéder à l'évaluation finale du projet

NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET : Mali

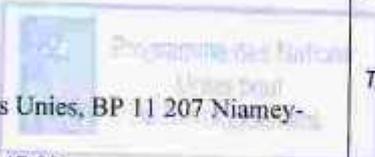
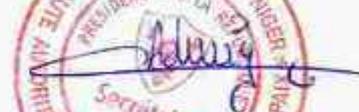
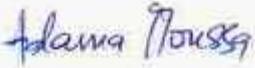
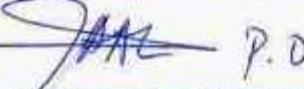
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Name of Representative: Jo SCHEUER Signature [Redacted]</p> <p>Name of Agency: UNDP [Redacted]</p> <p>Date et tampon: 08-Oct-2021</p> <p>UN Common House, BP 120 Bamako- Tél. : +223 44 98 03 00 Email: registry.mlundp.org Site web: www.ml.undp.org</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Abdoulaye DIOP</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Date et tampon :</p> <p>Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Name of Representative: Beatrice EYONG Signature [Redacted]</p> <p>Name of Agency: ONUFEMMES</p> <p>Date et tampon: 12/10/2021</p> <p>UN Common House, BP 120 Bamako-Mali Tél. : +223 20 22 21 24</p> 	<p>Date et tampon :</p>
<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p>Name of Representative Signature [Redacted] for Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p>Date & Seal 19 Nov 2021</p>	<p>Coordinateur Résident</p> <p>Nom [Redacted]</p> <p>Signature [Redacted]</p> <p>Date & tampon</p> 

A

RT

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

SIGNATURES DU PROJET : Niger

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁷</p> <p>Name of Representative : Diana Louise OFWONA</p> <p>Signature </p> <p>Name of Agency : UNDP</p> <p>Date et tampon: </p> <p>Maison des Nations Unies, BP 11 207 Niamey-Niger Tél. : +227 20 73 47 00 E-mail: registry.ne@undp.org. </p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Yahaya Adicé</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Secrétaire Général Général/HACP.</p> <p>Date et tampon :</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Name of Representative </p> <p>Signature  P.O</p> <p>Name of Agency: ONU FEMMES  BP : 11207 Niamey Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Date et tampon:</p>	<p>Date et tampon :</p>
<p>Coordinateur Résident</p> <p>Nom Louise Aubin</p> <p>Signature </p> <p>Date & tampon  22/10/2021</p>	<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p>Name of Representative</p> <p>Signature</p> <p>Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p>Date & Seal</p>

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Un résumé succinct de l'analyse des conflits et le lien entre les conclusions de l'analyse et le projet. Cette analyse doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

1) Contexte socio-politique et sécuritaire

Le Niger et le Mali partagent une longue frontière à travers les régions de Gao, Ménaka et Tillabéri. Le nombre d'habitants est estimé à 72 099 (côté Mali) et 295 898 (Niger). Cette région fait partie du Liptako Gourma qui se prolonge au Burkina Faso et qui depuis 2012, Niger est marquée par l'insécurité et la violence.

Cette région est marquée par une fragilité accentuée par des crises multiformes (gouvernance, changements climatiques, sécuritaire, développement et humanitaire). Cette fragilité résulte principalement des déficits de résilience (faibles capacités de préparation et d'absorption des chocs internes et externes) notamment face aux effets liés aux changements climatiques, des échecs des initiatives de développement avec des faibles pouvoirs d'achat pour les communautés locales particulièrement les femmes et un déficit de gouvernance du point de vue institutionnel avec un faible niveau d'inclusivité.

Les communautés vivant de part et d'autre de cette région frontalière ont les mêmes réalités socio-économiques. Elles vivent de la pêche, de l'agriculture et surtout de l'élevage, ce qui fait appel à l'exploitation des ressources naturelles. L'économie de ces régions du Mali et du Niger repose essentiellement sur les ressources naturelles (agro-pastorales notamment) dont l'exploitation occupe et assure la subsistance d'environ 80% de la population nationale des deux côtés. Cependant, l'exploitation de ces ressources naturelles fait l'objet, chaque année, des violents affrontements opposant des communautés habitant cette zone frontalière.

La fragilité et l'absence de structures de gouvernance créent un environnement propice à l'infiltration du crime organisé et à l'extrémisme violent. Ceci est le reflet du caractère multidimensionnel de la crise sécuritaire au Sahel. Malgré que la présence des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la zone a été renforcée, notamment par le déploiement de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA), de la Force française Barkhane, des Forces spéciales américaines et de la Force Conjointe du G5 Sahel, en collaboration avec les forces de sécurité et de défense nationales, les causes structurelles d'une multidimensionnelle crise pour renforcer la résilience des communautés dans l'espace transfrontalier ne sont pas encore véritablement abordées.

Les communautés les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes) ont difficilement accès aux services sociaux de base. Les inégalités entre les sexes constituent un fardeau supplémentaire pour les femmes et les filles de la région. Ces inégalités sont exacerbées par la situation socioéconomique et deviennent encore plus flagrantes. Les responsabilités familiales assumées par les femmes et non rémunérées créent une discrimination sur le marché du travail, augmentant ainsi le taux de pauvreté au sein des communautés en réduisant leurs chances de contrôle et d'accès aux ressources, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat féminin. Les femmes sont également sous-représentées dans la politique et la prise de décision et leur accès à la propriété foncière reste très marginal. Dans les régions de Tillabéri et Tahoua, par exemple, plus de 75% des femmes âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. Elles courent un risque accru de violence sexuelle à leur égard et, si la situation demeure inchangée, elle continuera de persister ou de s'aggraver.

La variabilité et les changements climatiques conjugués aux catastrophes naturelles exacerbent ces vulnérabilités. Depuis les années 1980, cette région et de manière large la région du Liptako Gourma est régulièrement touchée par des sécheresses dues à la hausse des températures accentuant les risques liés aux systèmes climatiques déjà extrêmes et/ou des précipitations inhabituelles qui provoquent des inondations, phénomènes rimant tous, souvent, avec famine. Les pressions foncières et démographiques et ces aléas climatiques ont fortement réduit l'accès aux ressources naturelles nécessitant la mise en place d'un système de gestion plus rationnel et plus efficace pour assurer l'accès équitable de toutes les populations aux ressources, aux services sociaux de base et aux programmes d'appui technique et financier. Malheureusement les mécanismes traditionnels de gestion des ressources et de médiation des conflits n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour remplir ce rôle. Dans les zones transfrontalières, par exemple le non-respect des textes nationaux et internationaux régissant les mouvements du cheptel est une des causes de conflit entre communautés durant les périodes de transhumance⁸.

2) Les facteurs/ causes du conflit dans la zone transfrontalière

⁸ Analyse de conflit PBF, référence faite au document Clingendael(Anca-Elena Ursu), Under the Gun : Resources conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali, July 2018.

L'augmentation de la violence et des conflits liés aux ressources naturelles dans la région s'inscrit dans un contexte plus large de mauvaise gouvernance foncière et bien d'autres facteurs caractérisés entre autres par :

- L'affaiblissement des mécanismes endogènes et exogènes de gestion des ressources naturelles (la représentativité trop liminaire et non active des femmes aux commissions foncières (COFO) et aux comités d'alerte précoce, la méconnaissance et le non-respect de la charte pastorale) ;
- Perte de pouvoir des autorités traditionnelles : la gestion des ressources naturelles au Sahel est marquée par le pluralisme juridique, institutionnel et la cohabitation de plusieurs légitimités. En effet dans les pays, cohabitent plusieurs groupes ethniques, plusieurs systèmes de production (agriculture, élevage transhumant, etc.) et plusieurs systèmes de droits (droit traditionnel, droit musulman et droit étatique) qui entrent parfois en concurrence. Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles ont perdu leur influence et leur pouvoir, suite à la mise en place des législations foncières et forestières dans les années 80 et suite aux processus de décentralisation qui remplacent les chefferies coutumières par des autorités administratives. Les rôles et pouvoirs de ces dernières ont été renforcés au point d'étouffer les mécanismes traditionnels de régulation. Au lieu de composer avec les potentialités locales, l'accent a été plutôt mis sur l'application des nouveaux textes juridiques régulant l'accès aux ressources ;
- Les pesanteurs et pratiques socio-politiques et culturelles qui discriminent souvent l'accès, le contrôle et la gestion des mesures d'adaptation aux changements climatiques y compris la gestion durable des ressources naturelles à certaines catégories sociales notamment les femmes, les jeunes et les plus pauvres ;
- L'accès et la sécurité foncière limités des femmes agricultrices qui défavorisent le renforcement de leur productivité à travers des cultures et pratiques innovantes ;
- L'insuffisance des dispositifs de financement adaptés aux besoins des femmes et leurs accès aux marchés ;
- Les multiples conflits inter communautaires de plus en plus violents du fait de la prolifération et de l'accès facile aux armes de guerre ;
- Une dégradation des ressources naturelles : coupe abusive, surpâturages, gestion irrationnelle ;
- Les sécheresses successives et leurs conséquences sur la quantité et la qualité des ressources naturelles.

1. Le déficit de gouvernance

Les difficultés manifestes des États du Mali et du Niger à contrôler les zones frontalières, le déficit de gouvernance se traduisant par une faible responsabilisation des communautés et une faible intégration des espaces frontaliers dans les politiques nationales de développement, l'absence de services publics et d'investissements productifs dans ces espaces, font partie des causes d'émergence de conflits communautaires. Cela a favorisé le développement de formes alternatives ou parallèles de gouvernance qui ont davantage rapproché les limites entre le licite et l'illicite. Aussi, le climat d'insécurité sur toute la zone transfrontalière repose de plus en plus sur une instrumentalisation et exploitation nuisible des conflits locaux par les groupes affiliés au terrorisme. Les institutions de sécurité ne disposent pas des capacités adaptées et suffisantes pour faire face aux défis dans les régions transfrontalières conduisant à de violations des droits humains. Ceci crée un déficit de confiance entre les populations et l'État, une crise d'identité et un sentiment d'exclusion et de discrimination dans la gestion des ressources et l'émergence d'une criminalité transfrontalière.

2. Faiblesse des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

L'exploitation à des fins agricoles des terres pastorales, détruisant les pâturages et obstruant les couloirs de passage lors des transhumances engendre des conflits le plus souvent entre éleveurs et agriculteurs sur fond d'utilisation non consensuelle des espaces pastoraux et agricoles malgré l'existence de la Charte Pastorale régissant ce domaine par exemple au Mali.

La rareté de l'eau liée d'un côté aux effets des changements climatiques et de l'autre à la faiblesse du maillage des points d'eau sur des espaces pourvus en pâturages pendant la saison sèche constitue aussi une source récurrente de conflits. Pendant la saison sèche, les éleveurs et agriculteurs rivalisent pour accéder à ces ressources en eau peu abondantes. Étant donné que l'on accorde généralement la priorité à une utilisation agricole des terres plutôt que pastorale, cela entraîne l'exclusion des éleveurs des points d'eau stratégiques à des moments critiques de l'année.

Aussi, le banditisme et le vol de bétail sont des phénomènes récurrents qui sont à l'origine d'innombrables conflits débouchant sur des attaques et représailles entre éleveurs-pasteurs et entre ceux-ci et les agriculteurs.

3. Faibles capacités de résilience aux effets du changement climatique sur les conflits

Les effets du changement climatique et de dégradation environnementale dans le Sahel, région qui connaît une augmentation des températures 1.5 fois plus rapide que le reste du monde, accentuent les conflits. Les effets incluent des précipitations irrégulières et des saisons de pluies de plus en plus courtes, ainsi qu'une diminution des terres exploitables.⁹ Les grands phénomènes climatiques qui perturbent les activités socioéconomiques dans

⁹ CICR, "Mali-Niger: Climate change and conflict make an explosive mix in the Sahel", *Press release*, 22

ces régions sont de plusieurs ordres. La nature aléatoire de la pluviométrie s'explique par l'irrégularité des pluies, la longueur irrégulière de l'hivernage, et la répartition irrégulière des précipitations dans l'espace. Ceci se traduit par des inondations qui causent des pertes, non seulement en vies humaines (52 personnes et plus de 200 000 sinistrés,) en bétail (33 000 têtes), en infrastructures (plus de 170 000 maisons), mais aussi la perte de plusieurs puits d'eau potable et de terres de cultures (8 000 hectares de cultures au Niger). Cette année encore le Niger reste parmi les pays les plus exposés du Sahel aux risques d'inondations¹⁰. En plus, les régions connaissent un accroissement de l'évaporation et de l'assèchement des zones humides et autres plans d'eau en raison des fortes températures et de forts vents. Enfin, la dégradation des sols et l'érosion hydrique sont permanentes, et les terres arables se réduisent progressivement à cause de la déforestation et de la désertification.

Selon le PANA, les changements climatiques ont causé d'importantes pertes dans la production agricole avec une réduction des rendements de coton estimée à 1500 tonnes en 2005 et probablement jusqu'à 3500 tonnes d'ici 2025. De même, la production de mil et de sorgho a baissé de 1500 tonnes en 2005 et pourrait diminuer davantage de 2524 tonnes en 2025. Selon les conclusions de divers modèles climatiques, les tendances climatiques pour de futurs scénarios, sans une planification et une gestion améliorée, surtout de meilleurs plans de gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles, vont avoir un impact négatif sur les systèmes de moyens d'existence des communautés, notamment l'agriculture, la pêche, l'élevage et la foresterie qui ont un impact direct sur la sécurité alimentaire et la pauvreté des ménages.

Les conséquences socio-économiques des impacts des changements climatiques sur le secteur de l'élevage, notamment, sont déjà observés au niveau de la forte augmentation des prix du cheptel et de la viande suite à la réduction de l'offre en raison de la mortalité animale causée par la sécheresse, les changements dans les activités de subsistance pour un grand nombre de nomades vers des activités sédentaires, une réduction des recettes fiscales sur les animaux en pâturage et les changements dans la composition des troupeaux avec le remplacement progressif des bovins par de petits ruminants et des camelins.

Ces conséquences sont plus perceptibles dans les régions de Ménaka, Gao et Tillabéri, où la compétition pour l'accès aux ressources naturelles devient de plus en plus une source inquiétante de conflits inter et intra-communautaires comme ressortis dans de récentes études menées par CICR, Igarapé Institute et earthtime.org.¹¹ Selon des experts et éleveurs locaux consultés lors de la mission exploratoire à Gao et Ménaka, ces conflits communautaires auraient augmenté d'au moins 30% depuis la crise de 2012 au Mali, du fait de l'amenuisement des ressources notamment pastorales due aux sécheresses successives, la baisse des rendements agricoles et la pression démographique. Au Mali par exemple, le taux de croissance annuel de la population entre 1987 et 1998, se situait à 2,2% ; entre 1998 et 2009, il est passé à 3,6%. Au rythme de croissance actuel, la population malienne atteindra environ 30 millions d'habitants dans 20 ans (5 fois la population de 1976) soit une densité de 24 habitants au km² avec ses implications (pression sur les ressources naturelles...).¹² La région de Tillabéry souffre particulièrement de la pression démographique. Les taux de fécondité atteignant 7.9 enfants en moyenne par femme à Tillabéri en 2019, soit 1,1 de plus qu'en 2006.

De plus, la forte proportion du nombre d'éleveurs pasteurs accroissent les besoins en ressources naturelles. Certaines zones de Ménaka (cercles de Ménaka et d'Anderamboukane) et de Gao (cercle d'Ansongo) accueillent pendant les périodes de soudure des éleveurs et du cheptel venus de la région de Tillabéri au Niger voisin car elles regorgent des plaines, des forêts et de grandes mares réputées pour leurs pâturages. Au niveau des communes exondées les conflits opposent des éleveurs Maliens entre eux et entre ceux-ci et les éleveurs nigériens tandis qu'au niveau des communes inondées, c'est-à-dire traversées par le fleuve Niger, les conflits éclatent le plus souvent entre agriculteurs et entre ceux-ci et les éleveurs. Cette cohabitation et le partage des ressources naturelles impliquent notamment les communautés Touareg Daoussahak, Touareg Ibofolitane, Touareg Idourfan, peuls Bororo, Djerma, Songhay etc. vivant dans cette zone.

4. La marginalisation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles

Dans la zone transfrontalière cible, les normes sociales et la division sexuée du travail confinent les femmes à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publique. Même si les femmes d'un certain âge bénéficient d'une grande considération, elles sont confinées à la médiation des différends familiaux, à la transmission des valeurs sociales et à l'éducation des enfants. Avec l'accord des hommes, les femmes peuvent temporairement exploiter des parcelles réduites de terres. Chez les éleveurs, les femmes ont le droit d'utiliser les revenus issus de la vente du lait. Dans les deux cas, elles ont peu de voix dans la gestion des affaires publiques et des conflits.

Janvier 2019, <https://www.icrc.org/en/document/mali-niger-climate-change-and-conflict-make-explosive-mix-sahel>

¹⁰ Rapport de situation OCHA 26 juin 2019

¹¹ Idem

¹² Consommation pauvreté bien-être des ménages avril 2017 – mars 2018

Au niveau communautaire, au Mali par exemple, il existe de nombreux groupements villageois (appelés *yam moondou* ou *waldé raihai*), souvent composés de femmes mariées et âgées. Cependant, elles n'ont pas d'accès direct aux chefs coutumiers dans les institutions traditionnelles (appelées *Togouna* dans les villages dogons où se prennent les décisions. Jusqu'à l'apparition des violences communautaires, ces groupements étaient mixtes, constitués de femmes dogons et peules principalement.

Malgré l'élection de nombreuses femmes dans les conseils communaux, la relation de pouvoir n'a pas globalement changé et les priorités des femmes liées à la gestion des ressources naturelles sont encore peu prises en compte dans les décisions publiques et dans les plans de développement locaux.

Avec l'insécurité, les relations de genre ont commencé à changer dans cette zone, en accentuant le rapport de dépendance des femmes à l'égard des hommes de leurs familles pour les protéger contre les violences. Ce besoin peut conduire certaines femmes à encourager les jeunes hommes à rejoindre les groupes armés, pour une protection contre d'autres groupes armés ou les FDS en qui elles n'auraient pas confiance. Là où les membres masculins de la famille sont absents à cause des conflits, les femmes doivent assurer la subsistance de leurs familles. Plusieurs sont devenues des cheffes de ménage et des pourvoyeuses de revenus notamment en développant des activités économiques. Elles ont démontré des capacités de résilience en trouvant des solutions endogènes pour subvenir aux besoins. Par ailleurs, ce réel rôle reproductif et la contribution des femmes à la production économique et la gestion des familles restent méconnus et sous-estimés par la communauté, ce qui accentue sa marginalisation et son exclusion dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles. En plus de ses capacités de résilience pour subvenir aux besoins des familles, une vaste partie de leurs occupations relève des tâches domestiques telles que les soins aux membres du foyer et qui du reste ne sont souvent pas quantifiées dans les diverses contributions des femmes aux activités économiques des communautés ciblées.

Fournissez une analyse des acteurs clés et parties prenantes principales qui ont un impact ou sont touchés par les facteurs principaux de tensions auxquels le projet va répondre.

b) Analyse des acteurs clés

1. Les autorités locales, chefs traditionnels, religieux

Le rôle que doivent jouer ces autorités est primordiale dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles. Cependant, elles sont affaiblies par manque de moyens et des capacités et sont pour la plupart des fois devenues la cible des différents groupes extrémistes. Ceci conduit également à l'affaiblissement des mécanismes de gestion des conflits liés aux ressources naturelles au niveau local comme les commissions foncières. De par leur position, ces autorités occupent une place importante dans le paysage de la gouvernance locale. Comparés aux institutions et structures de l'Etat, ces autorités jouissent d'une très grande confiance des populations locales, faisant ainsi d'eux une catégorie des acteurs à intégrer pleinement dans le processus de consolidation de la paix.

2. Les femmes, groupes et associations des femmes.

Malgré leur rôle accru pour la survie et la gestion de la famille en raison de l'absence des hommes engagés dans des groupes armés ou tués dans les affrontements violents, les femmes de toutes les communautés (tant pastorales qu'agricoles) continuent à être marginalisées sur le plan socio-économique et dans la prise de décisions et la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Les structures communautaires généralement impliquées dans la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits, telles que les administrations locales, les leaders traditionnels, les commissions foncières et les comités locaux, n'incluent pas les femmes ou les incluent dans une certaine mesure mais moins sur les questions liées à la résolution des conflits. Dans les cas où elles sont représentées, leurs voix ne pèsent pas dans la prise de décision étant donné que leur participation n'est que symbolique. Par conséquent il se dénote la non-reconnaissance de leurs expériences, expertises et talents de négociation et de médiation des conflits.

Dans les trois régions, les femmes sont plus impliquées dans les filières liées à l'agriculture avec des petites exploitations agricoles familiales (jardins) qui ne rapportent pas assez et ne contribuent pas suffisamment à leur autonomisation économique. L'entrepreneuriat féminin reste caractérisé par la prédominance des activités de subsistance et l'informel, moins rentables et peu résistantes aux conjonctures économiques et aux changements climatiques. La situation est particulièrement critique pour les femmes étant donné leur position de subordination et d'exclusion économique et politique (accès inégal aux droits économiques, sociaux) et le lien étroit entre leurs activités socio-économiques et les secteurs affectés par les changements climatiques tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau et les ressources naturelles.

3. Les jeunes

Ils sont des acteurs importants en tant que auteurs et victimes de la violence armée dans la région transfrontalière. Ils doivent jouer un rôle important en matière de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources

naturelles. Une enquête SIPRI menée en 2017¹³ sur les questions de sécurité au sein de la société civile malienne a relevé le rôle positif et utile joué par les jeunes maliens dans les régions affectées par la crise notamment dans la prévention des violences. Malheureusement ces jeunes dans la région d'intervention font toujours face à des difficultés liées à leur situation économique, en particulier en raison de leur taux de chômage élevé.

4. La société civile

Quand elle est unie et regroupée autour des objectifs communs de paix et de stabilité, la société civile joue un rôle considérable dans la recherche des solutions aux problèmes fondamentaux qui se posent dans la société.

Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et facteurs principaux de tensions / conflits ?

Les questions de résolution et de prévention de conflits dans la zone transfrontalière Mali-Niger demeurent sous la gestion quasi-exclusive des hommes dans les communautés et par conséquent fortement discriminatoires pour les femmes bien qu'elles aient un potentiel et des capacités prouvées en matière de résolution et prévention des conflits et plus généralement pour la consolidation de la paix. Depuis 2012, les femmes représentent moins de 10% des négociateur(trice)s de paix, et ce chiffre n'a guère évolué depuis l'adoption de la résolution 1325 en 2000. Ce projet à travers une approche participative et valorisante de la contribution des femmes favorisera un changement de comportement orienté vers une culture d'inclusivité des mécanismes formels et informels de résolution et prévention de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local, ainsi qu'un accès amélioré des femmes à des opportunités d'autonomisation économique durables et résilientes aux changements climatiques.

En tant qu'actrices directement concernées, les femmes, étant également responsables de la production agropastorale (en dépit des discriminations auxquelles elles font face) et de la sécurité alimentaire de leur famille, ont un besoin crucial de développer des savoirs et des savoir-faire afin de pallier les effets de changements climatiques, sources de conflits. L'affaiblissement des mécanismes traditionnels de gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au niveau local et transfrontalier à cause des crises climatiques et la violence armée, expose les régions du Mali et du Niger dans un cycle de violence avec des dimensions régionales considérables. En plus de la contestation des leaders locaux, l'exclusion, la discrimination des femmes et l'ignorance de leurs rôles dans la redynamisation des mécanismes de gestion des conflits aggrave la vulnérabilité des populations aux effets néfastes des changements climatiques au niveau local et transfrontalier.

Dans une région avec des constellations ethniques similaires au Mali et au Niger, ce projet présente l'opportunité d'inverser cette tendance en s'appuyant sur les femmes qui démontrent des compétences avérées en matière de médiation sociale et en renforçant leurs rôles dans les cellules familiales et communautaires sur les questions de cohésion sociale, gestion de conflit et gestion durable des ressources naturelles. Des expériences passées, notamment autour des initiatives de cases de paix au Mali, ont démontré que si les femmes sont mobilisées et impliquées, cela peut avoir un impact positif sur la prévention et la résolution de conflits au niveau communautaire d'autant plus qu'elles-mêmes peuvent jouer un rôle actif dans le déclenchement de ces conflits.

Des expériences récentes notamment au Soudan dans le cadre du Programme Conjoint sur les Femmes, les Ressources Naturelles et la Paix du PNUF, ONU Femmes, PNUD et du Bureau pour la Consolidation de la Paix¹⁴ ont démontré que la gouvernance des ressources naturelles y compris la prise de décision sur l'accès à la terre, gestion de l'eau, les pâturages et les bétails, offre aux femmes l'occasion de développer et de faire preuve de leurs compétences en leadership dans la prévention et la résolution des conflits. Dans les situations où les femmes sont généralement exclues de la prise de décision, les ressources naturelles peuvent constituer un point d'entrée « neutre » pour la participation au dialogue politique et à la médiation des conflits.

Une description brève pour expliquer comment le projet est en phase / appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et comment le projet promeut l'appropriation nationale.

Il y a une volonté manifeste des États Maliens et Nigériens de multiplier les initiatives visant à la consolidation de la paix, la sécurisation et le redéploiement progressif des services dans les zones concernées, y compris dans le cadre du G5 Sahel. A cela s'ajoute également l'appel incessant des communautés locales à travers les élus, les chefs traditionnels, les leaders, les femmes et les jeunes pour la paix, ce qui présente de réelles opportunités pour une collaboration en vue d'obtenir des changements positifs en matière de consolidation de la paix par le biais d'une gouvernance inclusive et équitable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique. Les violences et conflits intercommunautaires locaux et transfrontaliers impliquant les populations du Niger et du Mali sur fond de gestion et contrôle des ressources naturelles sont d'autant plus fréquents que la volonté des deux gouvernements s'est orientée vers le redéploiement des services publics et une présence de plus en plus marquée.

¹³ Tobie, Aurelien(2017) « les questions de sécurité dans la société civile malienne : une nouvelle perspective », SIPRI Insights on Peace and Security, N° 2017/2.

¹⁴ Voir : https://postconflict.unep.ch/publications/Sudan_Gender_NRM2019.pdf

Cette présence vise notamment à endiguer par des initiatives et actions mutuelles, le phénomène de la violence aux frontières devenues au fil du temps le terrain commun et fertile du terrorisme, de l'extrémisme violent et des trafics en tout genre. Cette volonté est reflétée dans les stratégies et priorités nationales du Mali et du Niger, notamment à travers le CREDD 2019-2023, cadre de référence des interventions du Mali dans ses axes stratégiques 2,4 et 5 qui traitent, entre autres, de l'élimination de toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent, de la promotion d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles, de la promotion de l'équité et l'égalité de genre et la politique Nationale sur la Prévention de l'Extrémisme Violent et de Lutte contre le terrorisme.

Ceci se traduit également par la mise en œuvre de projets conjoints entre les deux pays et avec le Burkina Faso dans le cadre de la gestion des ressources naturelles de la zone du Liptako Gourma. C'est le cas du projet « promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako-gourma (Mali-Niger-Burkina-Faso) » mis en œuvre par le PNUD.

Ce projet s'inscrit dans l'axe III du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP/G5 Sahel) pour la période 2019-2019 notamment les points 2 et 3 portant respectivement sur le projet des Femmes leaders du G5 Sahel pour le renforcement du rôle des femmes dans la consolidation de la paix sociale, du développement et de la sécurité au Sahel et le renforcement de la résilience des populations mobiles et des communautés vulnérables des pays du G5 Sahel.

Ce projet s'inscrit également dans la vision de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) est de : « Promouvoir un développement durable inclusif pour tous les Maliens à travers une gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la promotion d'une qualité de vie meilleure ».

Enfin, le troisième plan d'action national (2019-2023) sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies est en cours de validation au Mali. Ce plan démontre la volonté du gouvernement à traduire dans les faits les engagements de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Au Niger, le plan d'action national sur la Résolution 1325 a été élaboré pour la période 2016-2018 et est actuellement en cours de réactualisation.

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet s'aligneront et viendront en appui aux différentes actions déjà en cours ou en préparation à l'initiative des gouvernements du Mali et du Niger de façon à s'assurer que la gouvernance des ressources naturelles est inclusive, équitable et apporte une contribution substantielle à la consolidation de la paix.

Décrire comment les composantes sont complémentaires à interventions dans ce secteur d'intervention / zone géographique, y compris les leçons apprises d'ancien appui du PBF (ou autre).

Ce projet se démarque des autres initiatives dans la mesure où il place les ressources naturelles comme un point d'entrée « neutre » de dialogue politique et de médiation des conflits pour les femmes au regard de leurs rôles traditionnels dans la communauté. Ce projet renforcera ces rôles en dotant les femmes des moyens essentiels pour augmenter leurs pouvoirs économiques en les organisant autour des initiatives communautaires et les intégrer dans les processus décisionnels de prévention et de gestion des conflits au sein de leurs communautés.

Ce projet sera en complémentarité avec d'autres projets financés par le Fonds de consolidation de la paix dans la zone géographique concernée, dont le projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire et avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » d'ONU Femmes/UNODC en cours dans les régions transfrontalières de Gao, Ménaka, et Tillabéri; Le Projet de Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) mis en œuvre par le PNUD. Particulièrement pour le Mali, il sera complémentaire au projet « Jeunes et paix : Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina-Faso). Il prendra également en compte les expériences de projets en matière de changement climatique mis en œuvre par les agences dans d'autres régions au Mali. A terme la complémentarité entre les actions des différents projets dans les zones transfrontalières du Mali et du Niger contribuera fortement non seulement à l'atteinte de résultats plus solides, mais aussi à l'émergence d'approches plus intégrées, et cela en appui aux différentes initiatives en cours et en préparation de la part des États du Mali et du Niger, y compris dans le cadre du G5 Sahel et particulièrement la région du Liptako Gourma.

Enfin, si la communauté internationale s'intéresse de plus en plus près aux liens entre changement climatique et sécurité, les interventions programmatiques traitant de ces questions sont encore rares. Les dimensions de genre – qu'il s'agisse des impacts et des vulnérabilités spécifiques des femmes, filles, hommes et garçons ou des opportunités de leadership résultant des changements sociaux liés aux impacts climatiques sont encore mal comprises, et de ce fait très peu prises en compte tant au niveau des politiques nationales et internationales qu'au niveau programmatique. Seuls quelques projets pilotes, dont le projet du Programme Conjoint au Soudan mentionné plus haut, ont pour l'heure abordé cette problématique complexe.

Ce projet aura donc un important rôle de démonstration à plus grande échelle, y compris à l'échelle transfrontalière – de la valeur d'interventions ciblant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution de conflits liés aux

ressources naturelles dans un contexte de changement climatique, et pour autant qu'il atteigne ses objectifs – un rôle catalytique en termes de mobilisation de financements supplémentaires pour ces problématiques émergentes. Il est également important de relever que l'approche intégrée proposée ici, réalisée à travers le partenariat d'ONU Femmes, du PNUD et du PBF, avec le soutien technique du PNUE, est un exemple du modèle d'intégration nécessaire à la réalisation des objectifs du développement durable, dans lequel chaque partenaire apporte, à travers son mandat et son expertise propre, les éléments nécessaires à l'abordage d'une nouvelle problématique complexe et multi-dimensionnelle.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse des conflits dans la section 1 (cette section doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Une brève description du contenu du projet – les résultats attendus du projet

Ce projet contribue à renforcer la position politique et économique des femmes et à démontrer la valeur ajoutée de leur implication et de leur contribution pour une gestion plus pacifique et durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par les conflits et les changements climatiques. Il a pour principaux résultats de :

- De renforcer la participation active des femmes habitant les zones du projet aux mécanismes formels et informels de gouvernance, de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier;
- D'accroître et renforcer l'autonomisation des femmes dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers;
- D'accroître la cohésion sociale et la résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.

Comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse des conflits

Ce projet aura donc un important rôle de démonstration à plus grande échelle, y compris à l'échelle transfrontalière des atouts et de la valeur d'interventions ciblant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution de conflits liés aux ressources naturelles dans un contexte de changement climatique. Le projet aura aussi un rôle catalytique en termes de mobilisation de financements supplémentaires pour ces problématiques émergentes. Il est également important de relever que l'approche intégrée caractérisée par le présent projet à travers le partenariat d'ONU Femmes, du PNUD et du PBF, avec le soutien technique du PNUE, qui sera un exemple du modèle d'intégration nécessaire à la réalisation des objectifs du projet. A cet effet, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- Promouvoir la participation active des femmes dans les instances et initiatives de gestion locales/communautaires de gouvernance, de résolution et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles (ex. Commissions Foncières, Mécanismes d'alerte précoce).
- Promouvoir des activités économiques à impacts rapides respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs à fort potentiel d'emplois générateurs de revenus pour les femmes et de mitigation des conflits lié aux ressources naturelles, qui seront définies sur la base d'une étude des besoins spécifiques de chaque groupe de bénéficiaires;
- Renforcer la résilience des communautés, en particulier des femmes regroupées dans les coopératives, et des groupements de femmes impliquées dans l'agriculture et dans l'élevage, à travers un appui aux initiatives communautaires et à une meilleure gestion des connaissances y compris pour l'intégration des leçons apprises et bonnes pratiques au niveau des politiques et stratégies nationales et régionales.

Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, indicateur de progrès (doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Résultat 1 : Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (du cercle à la commune et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier.

Produit 1.1. Les mécanismes de gouvernance, de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes sont évalués (cercle, commune, transfrontalier).

Activité 1.1.1 : Réaliser un état des lieux sur les mécanismes de gouvernance et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le niveau d'intégration des femmes et des jeunes ;

Activité 1.1.2 : Organiser des ateliers de restitution et validation des résultats de l'état des lieux avec les autorités et acteurs locaux y compris les OSC des femmes et des jeunes assortis des plans d'action de mise en œuvre des recommandations ;

Activité 1.1.3: Appuyer le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues des ateliers par les autorités administratives locales et traditionnelles à travers les plaidoyers et la sensibilisation ;

Produit 1.2 : Les capacités des acteurs locaux (autorités administratives et traditionnelles, OSC femmes et jeunes) impliqués dans les mécanismes communautaires et transfrontaliers de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles sont renforcés.

Activité 1.2.1. Former les femmes, les jeunes (à travers les OSC), les autorités locales et traditionnelles sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;

Activité 1.2.2: Appuyer les cadres de discussion, d'échanges locaux et transfrontaliers des femmes sur la gestion de conflits et la gestion des ressources naturelles entre le Mali et le Niger ;

Activité 1.2.3 : Appuyer des rencontres périodiques au niveau local et transfrontalier entre les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les OSC sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

Résultat 2 : L'autonomisation des femmes est renforcée dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers.

Produit 2.1 : Un diagnostic par pays sur les filières porteuses, et les domaines d'activités économiques favorable aux femmes et aux jeunes et respectueux de l'environnement est disponible ;

Activité 2.1.1 : Conduire une analyse sur les filières porteuses et les opportunités économiques pour les femmes et les jeunes par pays ;

Activité 2.1.2 Faciliter des ateliers de restitution et de validation/partage des résultats et des analyses ;

Activité 2.1.3 : Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés, des services techniques et des acteurs du développement sur les résultats des analyses ;

Produit 2.2 : Des initiatives pilotes durables d'autonomisation économique issues des résultats des analyses sont mise en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes.

Activité 2.2.1 Appuyer l'identification et la sélection de deux activités économiques respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles pour les femmes et les jeunes par commune d'intervention dans chaque pays en utilisant des techniques innovantes ;

Activité 2.2.2 : Fournir un appui en intrants (matériels et équipements) pour des activités économiques respectueuses de l'environnement au bénéfice des femmes et des jeunes par communes d'intervention et par pays en utilisant les techniques innovantes ;

Activité 2.2.3 : Former les groupements/coopératives/réseaux des femmes et des jeunes bénéficiaires des activités économiques sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;

Activité 2.2.4 : Identifier, sélectionner et appuyer deux initiatives ou activités économiques individuelles innovantes et sensibles aux conflits des jeunes femmes par commune et par pays ;

Résultat 3 : La résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers s'est accrue, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.

Produit 3.1. Les mécanismes locaux, communautaires et transfrontaliers de gestion des ressources naturelles sont inclusifs et renforcés

Activité 3.1.1. Former les membres de commissions foncières communales sur les outils règlementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre ;

Activité 3.1.2... Organiser les ateliers avec les acteurs de la justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale ;

Activité 3.1.3. Former les acteurs de la justice sur les méthodes de règlement judiciaire des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au niveau national et transfrontalier ;

Activité 3.1.4. Organiser deux ateliers transfrontaliers de capitalisation sur les bonnes pratiques de gestion des conflits liées aux ressources naturelles et sensible au genre ;

Produit 3.2 : Des initiatives communautaires de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix sont planifiées et mise en œuvre aux niveaux local et communautaire et transfrontalier ;

Activité 3.2.1 : Appuyer les OSC des femmes et des jeunes pour la mise en œuvre des activités de préservation de l'environnement ;

Activité 3.2.2 : Appuyer l'organisation des foras communautaires d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de prévention des chocs liés aux changements climatiques ;

Activité 3.2.3 : Appuyer l'organisation des journées de reboisement au niveau communautaire ;

Activité 3.2.4. Appuyer les sessions de sensibilisation, d'information et la communication sur les effets néfastes des changements climatiques

Fournir une théorie du changement pour le projet – c'est comment les interventions prévues vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez quelles sont les interventions qui sont particulièrement risquées. (Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Théorie de changement

La théorie de changement articulée cible particulièrement les femmes premièrement parce que la gouvernance des ressources naturelles y compris la prise de décision concernant l'accès à la terre, à l'eau et autres moyens d'existence durables offre aux femmes des occasions de développer et de démontrer des compétences en leadership dans la prévention et la résolution des conflits. Dans des situations où les femmes sont généralement exclues de la prise de décision, les ressources naturelles peuvent constituer un point d'entrée « neutre » de dialogue politique et la médiation des conflits, les femmes tirant généralement leur légitimité de rôles traditionnels liés aux ressources qui ne leur sont pas conférés sur d'autres questions. C'est pour quoi :

Si les femmes dans les zones cibles disposent des compétences techniques et organisationnelles indispensables à une participation active aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier ;

Si les femmes dans les zones transfrontalières cibles disposent des compétences renforcées pour leur autonomisation à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles ;

Si des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques sont fonctionnels au niveau local et transfrontalier pour renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés face aux chocs environnementaux, sources de conflits internes et transfrontaliers ;

Alors les conflits liés aux ressources naturelles seront mieux prévenus et mieux gérés et les communautés plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques **parce que** les femmes joueront pleinement leur rôle dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et dans le renforcement de la résilience des communautés.

Dans ce contexte, l'initiative vise à promouvoir la consolidation de la paix, un développement économique local inclusif, vert et résilient en faveur des femmes des communes cibles des zones visées. L'initiative répond également aux enjeux économiques du développement local en prenant en compte les risques climatiques et les réalités différenciées que vivent les femmes des zones cibles, notamment en termes de contrôle et d'accès aux opportunités économiques et droits sociaux, afin de les renforcer dans leur rôle et capacités à être actrices de changement.

Stratégie de mise en œuvre du projet – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier pour mettre en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Stratégies

Pour promouvoir la participation active des femmes dans les instances et initiatives de gestion locales/communautaires de gouvernance, de résolution et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles (ex. Commissions Foncières, Mécanismes d'alerte précoce), la stratégie du projet consistera à conduire un état de lieux des mécanismes de gouvernance, de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes. Ceci permettra d'identifier les axes de renforcement des capacités des femmes à négocier, y compris à travers les différents réseaux et plateformes existants, leur intégration et à apporter des contributions de qualité aux processus de prises de décisions. Ces actions seront renforcées par des plaidoyers auprès des décideurs locaux et communautaires pour la participation effective des femmes à la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ainsi que les campagnes de communication/sensibilisation des agriculteurs et éleveurs autour des obligations normatives. Pour assurer une dimension transfrontalière des initiatives, le projet renforcera des cadres de discussion, d'échanges locaux et transfrontaliers pour les femmes sur la gestion de conflits, la gestion des ressources naturelles entre le Mali et le Niger.

La participation effective des femmes dans les processus de prise de décision passera par l'accroissement de leurs pouvoirs et autonomisations économiques à travers des activités à impacts rapides respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs à fort potentiel d'emplois et générateurs de revenus pour les femmes et de mitigation des conflits liés aux ressources naturelles. A cet effet, le projet conduira des analyses situationnelles sur les filières porteuses, et les domaines d'activités économiques favorable aux femmes et aux jeunes et respectueux de l'environnement. Dépendant des résultats de l'étude, le projet appuiera les initiatives pilotes durables d'autonomisation économique à mettre en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes. Outre l'étude des besoins et dépendant de ses résultats, les interventions du projet pourraient mettre l'accent sur ce qui suit. Ces initiatives seront renforcées par des formations complémentaires visant à pérenniser et à renforcer les capacités opérationnelles et techniques apportées en matière d'autonomisation économique, en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe de bénéficiaires, par exemple en matière de leadership et de capacités à la négociation, en matière de gestion financière etc.

S'agissant de la résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers, le projet renforcera des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques. Il sera procédé au renforcement des capacités des membres de commissions foncières communales sur les outils réglementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre, les acteurs de la justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale. Le projet engagera des échanges au niveau transfrontalier avec les mêmes acteurs pour partager les bonnes pratiques et les leçons apprises. En plus le projet appuiera les Organisation de la Société civile de part et d'autre de la frontière pour conduire des initiatives communautaires de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix niveaux local et communautaire et transfrontalier. Il s'agira notamment des foras communautaires, des campagnes de reboisement etc.

Bénéficiaires

- Les femmes affectées par le conflit
- Les femmes leaders communautaires
- Les femmes leaders membres des réseaux nationaux et sous-régionaux
- Les femmes agricultrices et les femmes éleveurs
- Les leaders traditionnels
- Les élus locaux
- Les représentant(e)s des services techniques déconcentrés
- Les représentant(e)s des ministères au niveau national

Le projet aura un total de 4 300 bénéficiaires directs dans 9 communes, dont 3 500 femmes et 800 hommes.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences récipiendaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifiez qui est l'agence chef de file, et expliquez ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

Le PNUD. Avec ses deux bureaux Pays au Mali et au Niger. Le PNUD Mali est l'agence chef lead du Projet. Il dispose d'un bureau de terrain à Mopti et couvre les thématiques de consolidation de la paix, de cohésion sociale, de l'état de droit, gestion des ressources naturelles, résilience face aux chocs dus aux effets de changement climatique.

En outre, dans son programme le PNUD a une expérience pertinente en matière de mise en œuvre et de gestion des projets et programmes individuels ou conjoints qui lui permettra d'assurer une coordination plus aisée de ce projet.

En tant que réseau d'expertise et de connaissances, le PNUD mettra en avant le partenariat efficace pour la consolidation de la paix. Il tirera ainsi profit de son réseau d'organisation de la société civile en matière d'autonomisation des femmes et de gestion des ressources naturelles, de renforcement de la résilience face aux chocs dus aux changements climatiques au Mali et au Niger et dans la région du Liptako Gourma.

Par ailleurs, le PNUD possède une structure solide en matière de gestion des projets, avec des services spécialisés en approvisionnement des biens et services, en gestion et contrôle financiers et en gestion des ressources humaines, ainsi qu'un cadre de gouvernance interne efficace.

ONUFEMMES. L'organisation dispose de bureaux au Mali et au Niger, et d'un sous-bureau à Gao, et mène des interventions à Gao, Ménaka et Tillabéry. ONU Femmes a une large expertise en tant que principal soutien aux plans d'action nationaux de la R.1325. ONU Femmes a une expérience de travail avec les associations de femmes. Un mémorandum d'entente a été signé entre ONU Femmes et le Secrétariat Permanent du G5 Sahel et des actions sont en cours comme le renforcement des capacités pour l'intégration du genre au niveau institutionnel et dans les programmes ; l'appui à la création de la Plateforme régionale des femmes et la réalisation d'une étude sur le genre et l'extrémisme violent. Ce projet bénéficiera des résultats du projet "Security Sector Reform in an Era of Terrorism/ Violent Extremism : Women's Rights in the Sahel Région" financé par UNCCT pour les 5 pays du G5 Sahel et basé au Mali.

UNEP. En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies en matière de protection de l'environnement, L'UNEP apportera son expertise technique dans la mise en œuvre du projet au Mali et au Niger.

- b) **Gestion du projet et coordination** – présentez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôle, et une explication pour indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquez la coordination envisagée du projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet.

Les mécanismes de coordination du projet seront chepeautés par un **Comité de Pilotage Transfrontalier (CPT)** qui traitera des questions stratégiques et politiques. Le Comité de Pilotage Transfrontalier sera composé des parties prenantes nationales désignées du Mali et du Niger à raison d'un représentant, les coordonnateurs résidents du Systèmes des Nations Unies du Mali et du Niger et des représentants du PNUD et de ONUFEMMES du Mali et Niger et UNEP. Le CPT se réunira deux fois par an sur une base rotative tous les six mois au Mali et au Niger. Il sera également présidé par le pays hôte de la réunion du projet transfrontalier. Les réunions seront organisées par l'Unité de Coordination Transfrontalière (UCT) et de suivi du projet en collaboration avec les Secrétariats du PBF, avec l'appui du pays hôte. L'Unité de Coordination Transfrontalière et le Secrétariat PBF soutiendront la préparation et l'organisation des réunions, y compris la proposition du projet d'ordre du jour et de la rédaction du projet de procès-verbal de la réunion qui sera approuvé et signé par les membres du Comité de Pilotage Transfrontalier. Le procès-verbal final de chaque réunion du comité de Pilotage Transfrontalier sera transmis au PBO au plus tard une semaine après la réunion.

Au Mali et au Niger les **Comités Conjointes de Pilotages PBF** constitués des représentants des agences récipiendaires des Nations Unies continueront à jouer pleinement leurs rôles et responsabilités, notamment en fournissant des orientations stratégiques pour les activités au Mali et Niger en approuvant les plans de travail (trimestriels et annuels), en validant les rapports d'avancement du projet. Les décisions prises au niveau national seront discutées lors de la réunion du Comité de Pilotage Transfrontalier (CPT) transfrontalier pour examen et approbation.

Une **unité de coordination** et de suivi du projet transfrontalier dénommée Unité de Coordination Transfrontalière (UCT) sera basée au Mali pour suivre la mise en œuvre efficace et fournir une assurance technique et de qualité au niveau des résultats et des extrants transfrontaliers. Elle sera composée d'un gestionnaire de niveau P4 (qui dirigera l'UCT et rendra compte directement au Comité de Pilotage Transfrontalier et au Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et qui sera payé par le projet à 50%), d'un assistant administratif et financier (G5) d'un chauffeur du projet. Chaque pays recrutera un personnel dédié au projet en fonction des ressources disponibles. L'unité de Coordination Transfrontalière (UCT) travaillera étroitement avec les différents représentants des pays des organisations récipiendaires des Nations Unies, des VNU assistants communautaires du projet transfrontalier, y compris des partenaires de la société Civile.

Dans l'ensemble, les responsabilités de l'Unité de Coordination Transfrontalière (UCT) comprendront :

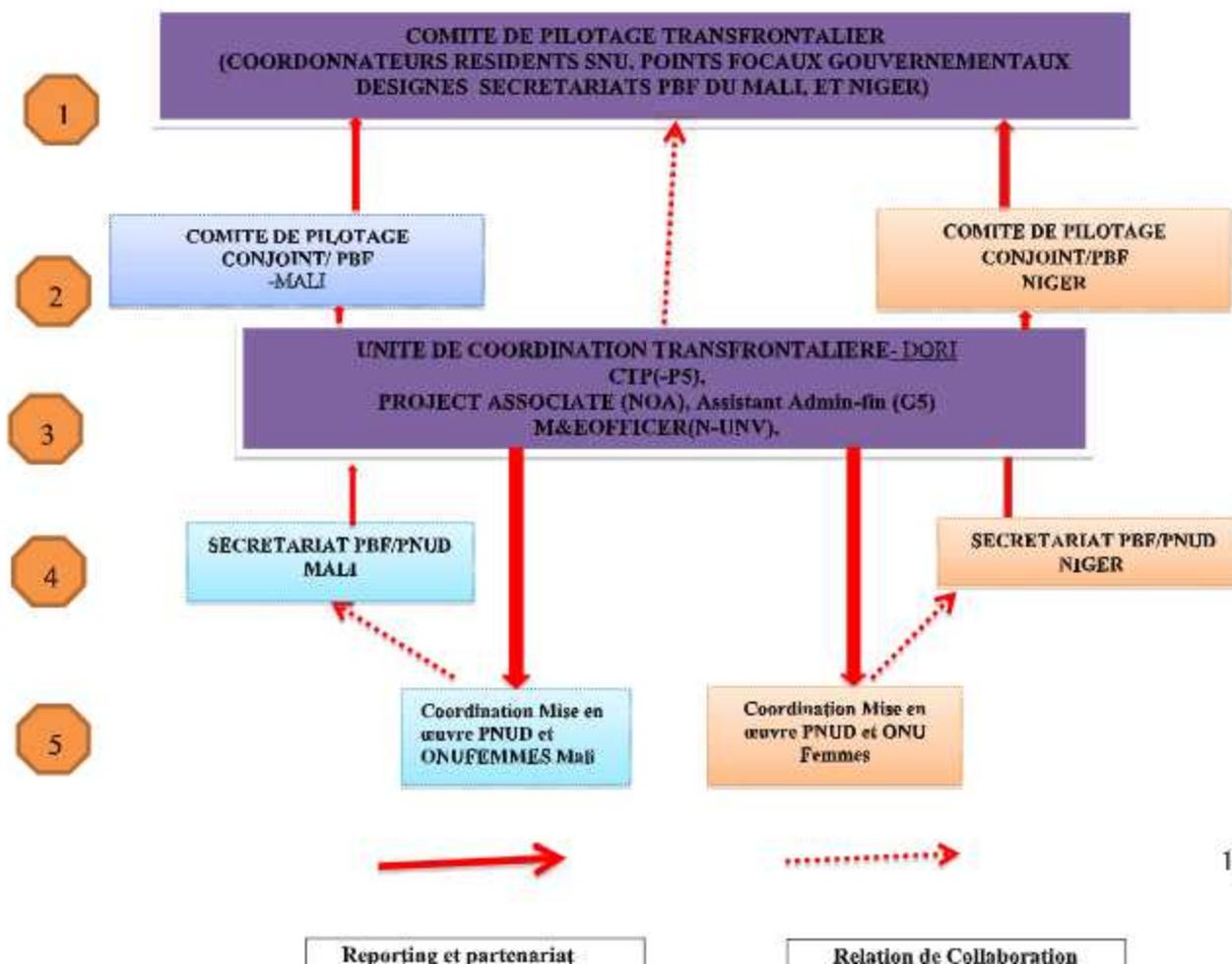
- Assurer la gestion globale du projet et sa mise en œuvre.

- Examiner les rapports d'étapes des différentes agences récipiendaires et faire des recommandations aux partenaires d'exécution ;
- Assurer le contrôle de qualité de tous les documents produits par les équipes pays ;
- Produire des rapports annuels et semestriels consolidés du projet et fournir un rapport en temps voulu aux trois coordonnateurs résidents et au PBF selon les besoins ;
- Préparer des recommandations techniques au Comité de Pilotage Transfrontalier du projet ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage Transfrontalier ;
- Effectuer régulièrement des visites sur le terrain pour évaluer l'avancement des activités et faire des recommandations aux partenaires d'exécution et aux comités conjoints de pilotage et au Comité de Pilotage Transfrontalier ;
- Préparer l'ordre du jour de la réunion de la Comité de Pilotage Transfrontalier ainsi que les termes de référence pour les missions d'évaluation ;
- Produire les Procès-verbaux des réunions du comité de pilotage en étroite collaboration avec le secrétariat PBF qui accueille la réunion ;
- Faire le suivi de l'approbation et de la signature du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage ;
- La préparation et l'organisation des réunions seront confiées aux Pays hôtes ainsi que les différents budgets.

Au niveau de chaque Pays, une unité de coordination de la mise en œuvre sera mise en place sous le lead du PNUD pour s'assurer la cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre des activités.

Au niveau pays, les secrétariats PBF continueront à jouer leurs rôles et responsabilités comme l'appui technique au Comité Conjoint de Pilotage et la liaison avec PBSO.

Organisation et Structuration



- c) **Gestion du risque** – identifiez le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établissez une liste des risques spécifiques et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Insécurité dans les zones ciblées due aux attaques des groupes extrémistes/ terroristes ou à la collaboration avec les FDS et ou les groupes armés signataires (du côté du Mali). Cela peut exposer les acteurs locaux aux attaques.	Haute	Moyenne	Mise en place et respect des mesures de sécurité. Collaboration avec UNDSS pour obtenir les autorisations de déplacement pour le staff des Agences. En cas de problème, délocalisation ou déplacement des activités dans les chefs-lieux de région ou les capitales. Possibilité de changer la méthodologie des activités au cas par cas. Utilisation des approches « do no harm ».
Pesanteurs socioculturelles sur le rôle des femmes.	Haute	Moyenne	Communication et implication des chefs et leaders traditionnels et religieux.
Risque politique : le projet nécessitera la collaboration entre les autorités et élus locaux des 2 côtés de la frontière	Faible	Faible	Mise en place d'un Comité d'orientation stratégique avec la participation des représentants des 3 Gouverneurs et des élus locaux. Collaboration avec la Commission Mixte Mali/Niger et le Secrétariat Permanent du G5 Sahel.
Risque de réputation : le travail avec les FDS et ou les groupes armés signataires (du côté du Mali) peut donner une perception de non neutralité	Moyenne	Moyenne	Informez les acteurs clés et les communautés sur les approches du projet et les objectifs visés.
Risque de mise en œuvre : retards dans la mise en œuvre, à cause du focus transfrontalier du projet et l'implication de 4 entités des Nations Unies à la fois	Moyenne	Faible	Au niveau transfrontalier : information des acteurs dès le trimestre 1. Mise en place du Comité d'orientation stratégique. Collaboration entre Agences : harmonisation des outils et des approches méthodologiques. Instauration des rencontres périodiques du Comité techniques. Recrutement d'un Coordinateur pour l'ensemble du projet.

Risque de gestion du partenariat compte tenu de la zone d'intervention	Faible	Faible	Utilisation des partenaires qui sont déjà fonctionnels avec ONU Femmes et ONUDC. Dispositif de renforcement des partenaires en place. Possibilité de recruter de nouveaux partenaires pour améliorer l'efficacité, en cas de besoin.
--	--------	--------	--

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation d'équipe et les moyens et timing pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget suivi / évaluation alloué, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi évaluation. Accordez minimum 5 à 7% du budget du projet pour les activités de suivi / évaluation.

Les outils de suivi et d'évaluation : Tenant compte de l'importance de la redevabilité dans le cadre d'une initiative innovante tel que ce projet, un plan de suivi et évaluation sera élaboré et proposé à l'approbation du comité de pilotage du projet. Ce plan sera bâti sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Ils comprendront les indicateurs relatifs aux résultats et au processus qui seront définis après les diagnostics et les études de base. Les Spécialistes de Suivi et Evaluation de deux agences seront responsables directe **du suivi continu** des différentes interventions, ils feront régulièrement des missions de suivi conjointement avec les partenaires de mise en œuvre et avec la participation des bénéficiaires. Ces missions seront sanctionnées par des rapports qui seront partagés avec le comité de pilotage.

Les deux agences partenaires pour la mise en œuvre du projet pourront également contribuer à la collecte des données de base à partir des informations existantes sur les conflits liés à la gestion des ressources naturelles, les impacts de changement climatique et d'autres sources nationales afin de les partager pour une capitalisation au niveau central.

Partenaires d'exécution : Un appui technique en suivi-évaluation et apprentissage (ESA) sera donné aux partenaires d'exécution pour associer un système de suivi efficace en amont et en aval. Les partenaires d'exécution gouvernementaux et la société civile seront formés et activement impliqués dans la collecte de données et le renseignement des indicateurs à travers leur participation active aux visites de suivi sur le terrain ainsi qu'aux réunions et activités du projet.

Suivi et évaluation inclusive : Des rencontres semestrielle sur les suivis et évaluation seront envisagés avec toutes les parties prenantes (y compris les représentants du Gouvernement, les ONG, et le PBF) pour faire le point des réalisations, examiner les difficultés s'il y en a et proposer des solutions. Ces suivis et évaluation inclusif seront sectionnés par des rapports.

Comité de pilotage : Les membres du Comité de Pilotage seront invités à faire des descentes sur le terrain pour faire leur propre appréciation du niveau de mise en œuvre du projet. A l'issue de ces descentes, il commandera des évaluations indépendantes à mi-parcours et finales pour évaluer le rendement global du projet et entreprendra au besoin toute révision de la théorie du changement selon le contexte, des dispositions de gouvernance et / ou des cycles de programmation.

Renforcement des capacités en suivi et évaluation : Les capacités des différentes parties prenantes au projet seront renforcées (un chargé de suivi et évaluation pour chaque pays) afin de permettre un suivi efficace et rapproché des activités en fonction des indicateurs clés déterminés identifiés au préalable. Des supervisions semestrielles seront composées par les représentants de toutes les parties prenantes ainsi que les partenaires financiers (PBF). A l'issue de ces supervisions, des rapports semestriels de suivis et évaluation seront produit et un rapport un apport annuel et/ou final consolidera les grands acquis du projet, et orientés vers les résultats. Des ajustements seront proposés par ce comité de pilotage en cas de besoin.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet conclura-t-il ses activités, y compris les mesures de durabilité, accord avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquez les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutienne le projet a sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche depuis le début du projet.

IV. Budget du projet

Merci de fournir une justification courte pour le budget proposé, indiquez les choix faits lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, voyages, ou autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche de valeur monétaire du projet (value for money).

Lors de l'élaboration du budget, les équipes du Mali et du Niger se sont accordé sur deux principes majeures à savoir l'optimisation des ressources et l'efficacité :

5. Au niveau du personnel : le partage du personnel disponible a été privilégié.
6. Au niveau des voyages : les voyages seront menés de façon régulée surtout dans le cadre des visites de terrain et des activités transfrontalières. La présence du personnel sur terrain comme à Gao et à Tillabéri réduira également le coût des visites de terrain.
7. Infrastructures et équipements : ONU Femmes et PNUD disposent déjà de bureaux et d'équipements, de matériels de sécurité et de véhicules dans les deux pays qui seront utilisés par le projet.

Résultats	Domaines d'activités	Dépenses
Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (du cercle à la commune et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier		
L'autonomisation des femmes est renforcée dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers.		
La résilience des communautés s'est accrue face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers s'est accrue, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques		
Suivi et évaluation		
Personnel		
Frais indirects (maximum de 7 %)		

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel séparé).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD. indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

	annual report if timing coincides)	
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annex B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
<p>Résultat 1 : Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier</p>		<p>Indicateur 1 a Niveau de participation des femmes dans les mécanismes locaux formels et informels. Données de base : A. Déterminer par l'état des lieux. Cible : Amélioration du niveau de participation par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse - Rapport final 	Trimestre 1
		<p>Indicateur 1 b Nombre de conflits liés aux ressources naturelles prévenus et gérés au niveau local Données de base : A. Déterminer par l'état des lieux Cible : 60% de diminution par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les communautés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de diagnostics - Rapport d'enquêtes de perception - Rapport final 	Trimestre 1 et 4
	<p>Produit 1 : Les mécanismes de gouvernance, de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes sont évalués (cercle, communes, transfrontalier).</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Nombre d'analyses situationnelles réalisées : Données de base : 0 Cible : 2 (une analyse par pays) Indicateur 1.1.1 % de recommandations issues des ateliers de restitution des analyses situationnelles mises en œuvre. Données de base : 0 Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités semestriel - Rapport semestriel 	Trimestre 1 et 2

	<p>Activité 1.1.1 : Réaliser un état des lieux sur les mécanismes de gouvernance et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le niveau d'intégration des femmes et des jeunes ;</p> <p>Activité 1.1.2 : organiser des ateliers de restitution et validation des résultats de l'état des lieux avec les autorités et acteurs locaux y compris les OSC des femmes et des jeunes assortis des plans d'action de mise en œuvre des recommandations ;</p> <p>Activité 1.1.3 : Appuyer le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues des ateliers par les autorités administratives locales et traditionnelles à travers les plaidoyers et la sensibilisation ;</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Rapport final 	Trimestre 1 et 4
<p>Produit 2 : Les capacités des acteurs locaux (autorités administratives et traditionnelles, OSC femmes et jeunes) impliqués dans les mécanismes communautaires et transfrontaliers de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles sont renforcés.</p>	<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Nombre d'acteurs locaux (spécifiés par : autorités administratives et traditionnelles, OSC femmes et jeunes) ayant accru leurs compétences en prévention et gestion de conflits liés aux ressources naturelles par cercle et communs couverts</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 50/localité</p>			

<p>Résultat 2 : L'autonomisation des femmes est renforcée dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers.</p>	<p>Activité 1.2.1 : Former les femmes, les jeunes (à travers les OSC), les autorités locales et traditionnelles sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;</p> <p>Activité 1.2.2 : Appuyer les cadres de discussion, d'échanges locaux et transfrontaliers pour les femmes sur la gestion de conflits, la gestion des ressources naturelles entre le Mali et le Niger ;</p> <p>Activité 1.2.3 : Appuyer des rencontres périodiques au niveau local et transfrontalier entre les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les OSC sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;</p>	<p>Indicateur 1.2.2 % des femmes et jeunes formés actifs dans les différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits Données de base : 0 Cible : 600</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Rapport final 	<p>Trimestre 1 et 4</p>
		<p>Indicateur 2 a Niveau d'autonomisation économique des femmes dans les communautés transfrontalières ; Données de base : A. déterminer par le diagnostic. Cible : Accroissement de l'autonomisation des femmes Sur une échelle de 3 niveaux (1. Faible, 2. Moyen, 3. Important)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête - Rapports semestriels - Rapport final 	<p>Trimestre 6</p>
		<p>Indicateur 2 b Réduction des conflits communautaires liés aux ressources naturelles dans les zones transfrontalières. Données de base : A. déterminer par le diagnostic.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête - Rapports semestriels - Rapport final 	<p>Trimestre 6</p>

	<p>Produit 2.1 : Un diagnostic par pays sur les filières porteuses, et les domaines d'activités économiques favorable aux femmes et aux jeunes et respectueux de l'environnement est disponible ;</p> <p>Activité 2.1.1 : Conduire une analyse sur les filières porteuses et les opportunités économiques pour les femmes et les jeunes par pays ;</p> <p>Activité 2.1.2 : Faciliter des ateliers de restitution et de validation/partage des résultats et des analyses ;</p> <p>Activité 2.1.3 : Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés, des services techniques et des acteurs du développement sur les résultats des analyses</p>	<p>Cible : 50% de réduction de conflits dans les zones transfrontalières.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Qualité des analyses situationnelles réalisées</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 2 diagnostics détaillés (soit un par pays) disponibles et validés par les acteurs clés.</p> <p>Indicateur : % de recommandations issues des analyses situationnelles mises en œuvre.</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse - Rapport Semestriel 	Trimestre 1 et 4
	<p>Produit 2.2 : Des initiatives pilotes durables d'autonomisation économique issues des résultats des analyses sont mise en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes</p>	<p>Indicateur 2.2.1</p> <p>Nombre d'initiatives économiques pilotes et respectueuses de l'environnement mises en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 24</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels - Rapport de suivi - Rapports périodiques 	Trimestre 2 et 3

	<p>Activité 2.2.1 : Appuyer l'identification et la sélection de deux activités économiques respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles pour les femmes et les jeunes par commune d'intervention dans chaque pays en utilisant des techniques innovantes ;</p> <p>Activité 2.2.2 : Fournir un appui en intrants (matériels et équipements) pour des activités économiques respectueuses de l'environnement au bénéfice des femmes et des jeunes par communes d'intervention et par pays en utilisant les techniques innovantes ;</p> <p>Activité 2.2.3 : Former les groupements/coopératives/réseaux des femmes et des jeunes bénéficiaires des activités économiques sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;</p> <p>Activité 2.2.4 : Identifier, sélectionner et appuyer deux initiatives ou activités économiques individuelles innovantes et sensibles aux conflits des jeunes femmes par commune et par pays ;</p>	<p>Indicateur 2.2.2 Nombre d'organisation de femmes et de jeunes ayant bénéficiés d'appui en matériels et équipements Données de Base : 0 Cible : 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels - Rapport de suivi - Rapports périodiques 	<p>Trimestre 2 et 3</p>
--	---	---	--	-------------------------

<p>Résultat 3 : La résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers s'est accrue, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de perception - Rapport final 	<p>Trimestre 8</p>
		<p>Indicateur 3 a : Pourcentage de communautés résilientes face aux chocs environnementaux sources de conflits</p> <p>Données de base : A. déterminer dans l'évaluation finale. Cible : 50% par rapport à la situation de référence décrite par les communautés dans l'évaluation finale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappports semestriels - Rapport final 	<p>À la fin du Trimestre 6</p>
		<p>Indicateur 3 b</p> <p>Niveau d'inclusivité et de sensibilité au genre, des mécanismes de gestion des ressources naturelles</p> <p>Données de base : A. déterminer dans l'évaluation finale. Cible : Niveau d'inclusivité meilleur par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)</p>		

	<p>Produit 3.1. Les mécanismes locaux, communautaires et transfrontaliers de gestion des ressources naturelles sont inclusifs et renforcés</p> <p>Activité 3.1.1 : Former les membres de commissions foncières communales sur les outils réglementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre ;</p> <p>Activité 2.3. Organiser les ateliers avec les acteurs de la justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale ;</p> <p>Activité 3.1.2 : Former les acteurs de la justice sur les méthodes de règlement pacifique des conflits liés à la gestion des ressources naturelles aux niveaux national et transfrontalier ;</p> <p>Activité 3.1.3 Organiser deux ateliers transfrontaliers de capitalisation sur les bonnes pratiques de gestion des conflits liées aux ressources naturelles ;</p>	<p>Indicateur 3.1.1 Nombre de mécanismes renforcés Données de base : 0 Cible : 10 (5 par pays) par rapport à la situation de référence</p> <p>Indicateur 3.1.2 Nombre de mécanismes qui utilisent les connaissances acquises et les outils réglementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre. Données de base : 0 Cible : 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappports semestriels - Rapport final 	<p>À la fin du Trimestre 6</p>
	<p>Produit 3.2 : Des initiatives communautaires de préservation de l'environnement et</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre d'initiatives planifiées et mise en œuvre par les communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappports d'activités et semestriels 	<p>Trimestre 4 et 6</p>

	<p>d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix sont planifiées et mise en œuvre aux niveaux local et communautaire et transfrontalier ;</p> <p>Activité 3.2.1 : Appuyer les OSC des femmes et des jeunes pour la mise en œuvre des activités de préservation de l'environnement ;</p> <p>Activité 3.2.2 : Appuyer l'organisation des foras communautaires d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement ;</p> <p>Activité 3.2.3 : Appuyer l'organisation des journées de reboisement au niveau communautaire</p> <p>Activité 3.2.4 : Appuyer les sessions sensibilisation, d'information et la communication sur les effets néfastes des changements climatiques</p>	<p>Données de base : 0 Cible : 12</p> <p>Indicateur 3.2.2 Nombre d'OSC ayant reçu un appui du projet pour des actions de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix. Données de base : 0 Cible : 48</p>	<p>Rapport final</p>

Annex C : Liste à vérifier pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?			
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?			
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?			
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été faite ?			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre le agences récipiendaires ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?			
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.		N/A	